



académie
Créteil



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
Seine-Saint-Denis

22 janvier 2016

Présentation de la rentrée scolaire 2016 dans les écoles

La rentrée scolaire 2016 constitue une nouvelle étape dans la mise en œuvre de la refondation de l'École de la République, avec notamment la possibilité **d'introduire des éléments qualitatifs substantiels**. Pour l'académie de Créteil, ce sera aussi la rentrée où se stabiliseront les mesures spécifiques pour les écoles de la Seine-Saint-Denis annoncées en novembre 2014 par madame la ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Pour la deuxième année consécutive, la dotation des académies en emplois est conçue selon un modèle tenant davantage compte des caractéristiques sociales et urbaines des territoires. L'académie de Créteil bénéficie ainsi de la dotation académique la plus importante - avec 650 emplois sur les 3911 créations de postes dans le 1^{er} degré public au niveau national. Le département de la Seine-Saint-Denis est, pour sa part, doté de 503 emplois supplémentaires au service de la politique éducative du département, en cohérence avec les orientations ministérielles et la politique académique. Alors que la démographie scolaire croît d'environ 1,1% (+ 2227 élèves), la dotation augmente de 4,5% par rapport à celle de la rentrée dernière.

Dans une période de maîtrise globale des dépenses publiques, des moyens extrêmement importants sont donc mis, cette année encore, au service des élèves et des écoles de notre département ; ceci traduit sans conteste la priorité accordée à l'enseignement primaire par le Président de la République et sa ministre de l'Éducation.

La ventilation de la dotation octroyée au département est guidée par le souci constant d'une plus grande équité de notre système éducatif. Cinq axes structurent la plus grosse part de cette répartition : l'adaptation du réseau des écoles à l'évolution démographique, la montée en charge qualitative de la refondation de l'éducation prioritaire, l'amélioration de l'accompagnement des stagiaires, l'accroissement des moyens dédiés à la formation continue et au remplacement, la prise en compte des élèves à besoins particuliers. Les directeurs d'école continueront de bénéficier d'un régime de décharge plus favorable pour faire face à leurs missions.

Les effectifs dans le premier degré devraient augmenter de 2227 élèves à la rentrée 2016.

L'adaptation de cette évolution se traduit par l'ouverture et la fermeture de classes tenant compte d'une différenciation des moyens alloués afin que ceux-ci soient plus favorables aux écoles de l'éducation prioritaire, qui concentrent le plus de difficultés.

Dans le cadre de cette évolution, le projet prévoit, à ce stade de préparation de la rentrée, de procéder à 159 ouvertures de classes (dont 33 confirmations d'ouvertures opérées en septembre 2015) et d'en fermer 63 (dont 4 confirmations de fermeture en septembre 2015). Dans certaines communes il est difficile d'identifier précisément dès maintenant les écoles dans lesquelles il faudrait ouvrir des postes alors que la montée démographique globale ne fait aucun doute ; c'est pourquoi nous réserverons, comme les années précédentes, des emplois que nous implanterons plus tard. Par ailleurs et indépendamment de cet état de fait, des ajustements auront très certainement lieu d'ici la rentrée.

Pour l'éducation prioritaire plus spécifiquement, en plus des conditions d'encadrement plus favorables rapportée aux écoles hors éducation prioritaire, nous continuons d'appliquer un régime d'octroi de décharges de direction au-dessus des normes nationales.

L'amplification qualitative se jouera sur quatre registres :

- Le dispositif « plus de maîtres que de classes » se verra doté de 110 emplois supplémentaires ce qui portera à 154 le nombre total de postes consacrés à cette démarche emblématique de la refondation de l'éducation prioritaire.
- Au titre de l'accueil des tout petits, nous comptons augmenter le panel de classes spécifiques de 25 postes tout en maintenant les possibilités d'accueillir également des enfants de 2 ans dans des petites sections. Le département devrait compter 56 dispositifs de toute petite section à la rentrée prochaine sous réserve d'un accompagnement volontariste des municipalités concernées.
- Pour permettre aux enseignants des écoles classées REP+ de se concerter, de se former et de dialoguer avec les familles dans de meilleures conditions, nous abonderons les moyens dédiés à la pondération des heures de service devant élèves de 20 emplois, ce qui portera le total des moyens consacrés à cette modalité de remplacement des enseignants à 115 postes.
- Le renforcement du pilotage des réseaux nous conduit à implanter 2 emplois de coordonnateurs.

L'accompagnement des stagiaires – dont le nombre sera sans doute équivalent à celui de cette année – nécessitera l'implication d'un nombre plus important de maîtres formateurs et de tuteurs. A ce titre nous comptons déléguer, **à titre conjoncturel**, 41 emplois pour amplifier le nombre de décharges.

Pour améliorer l'accompagnement pédagogique des personnels, nous implanterons également 3 nouveaux postes de conseillers pédagogiques en circonscription

L'étayage des moyens de remplacement se fera à hauteur de 110 emplois environ. L'objectif est double :

- étoffer la formation continue et introduire davantage de journées de formation qui viendront s'ajouter aux animations et formations en circonscription ;
- renforcer les moyens dédiés aux remplacements des congés.

La prise en compte des élèves à besoins particuliers, de la difficulté scolaire, voire de la grande difficulté nous amènera à opérer les abondements suivants :

- au titre de l'ASH en établissements médico-sociaux et en écoles : 8 emplois,
- au titre du lien avec la MDPH, de la coordination et de l'aide aux écoles : 3 emplois,
- au titre de l'accueil des élèves allophones : 7 emplois,
- au titre des RASED : 15 emplois.

Comme tous les ans, des transferts de postes et des équilibrages seront nécessaires ainsi que la mise en réserve de postes pour faire face aux évolutions démographiques non prévisibles à ce jour.

Ces ajustements se feront, en partie, au mois de juin.

En septembre pourront également être ajoutés des moyens supplémentaires à titre provisoire pour une année quitte à les confirmer à la rentrée 2017.

Christian Wassenberg
L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis